

Compte rendu de la séance du 11 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Audrey D'HEILLY

Ordre du jour:

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2023.

DELIBERATIONS :

- Désignation des entreprises pour la construction du préau.
- Désignation des entreprises pour les enduits de façades de l'annexe de la Salle des Fêtes.
- Etude géotechnique, désignation du bureau d'études.
- Enquête publique, demande d'autorisation de création d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

INFORMATION

- Préparation budget

Questions diverses :

- A déposer 48h00 avant la date du Conseil.

Délibérations du conseil:

Désignation des entreprises pour la construction du préau (010 2023)

Suite à l'acceptation du permis de construire concernant le projet de la construction d'un préau, le Maire expose avoir transmis aux entreprises par lot, des demandes de devis a différentes entreprises.

Pour le lot charpente :

- **Nicolas charpente**, 7 place de l'église à VEYNES 05400 propose un devis de 34 119,37€ HT soit un montant de 40 943,24€ TTC.

- **CEAS France** LA BATIE NEUVE 05230, n'a pas fait d'offre.
- **DAUTREMER** 15 rue des Compagnons, ZA les Fauvins2 GAP 05000, en réponse : « nous ne pouvons donner suite, car nous ne pouvons pas intervenir dans les délais demandés ».

Le Maire propose de retenir la société **Nicolas Charpente** pour un montant de 34 119,37€ HT soit 40 943,24€ TTC.

Pour le lot électricité :

- **Florian Mescle** Lotissement Champ la Ville MONTMAUR 05400, propose un devis de 3 764,85€ HT soit 4 517,82€ TTC.
- **EURL Notario** Damien, 60058 Avenue de Provence 05300 LARAGNE MONTEGLIN, propose un devis de 2 423,00€ HT soit 2 907,60€ TTC

Le Maire propose de retenir **l'EURL Notario Damien** pour un montant de 2 423,00€ HT soit 2 907,60€ TTC.

Pour le lot enduit de façade :

- **Avni Kuci** 1 chemin du Claret SERRES 05700 propose un devis de 4 827,90€ HT soit 5 793,48€ TTC
- **TOUNSI Façades** Le Plan LARAGNE MONTEGLIN 05300, proposer un devis de 2 751,29€ HT soit 3 301,55€ TTC.

Le Maire propose de retenir **TOUNSI Façades** pour un montant de 2 751,29€ HT soit 3 301,55€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de retenir les entreprises suivantes : Nicolas Charpente, l'EURL Notario Damien, et TOUNSI Façades pour la création du Préau.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Désignation des entreprises pour la construction du préau (011 2023)

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération à part concernant la partie maçonnerie pour la construction du préau.

Pour le lot maçonnerie :

- **SARL Moretti Damien**, quartier la Madeleine, LA BATIE MONTSALEON 05700, propose un devis à 3 243,43€ HT soit 3 892,12€ TTC.
- **SARL M.C. TPM**, chemin des Bellons TRECLEOUX 05700, propose un devis de 8 232,29€ HT soit 9 878,75€ TTC.
- **GAUTIER TPM** Plan de Guire LE BERSAC 05700, propose un devis à 4 280,00€ HT soit 5 136,00€ TTC.

Le Maire propose de retenir la **SARL Moretti Damien** pour un montant de 3 243,43€ HT soit

3 892,12€ TTC. Le Maire informe que Monsieur Moretti Damien deuxième adjoint ne prendra pas part au vote en ce qui concerne le lot maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition faite par le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Étude géotechnique, désignation du bureau d'études (012 2023)

Le Maire expose aux membres du conseil, que dans la continuité de l'élaboration du CCCP pour la dernière tranche d'assainissement collectif du village, il y a lieu de procéder à une étude Géotechnique. Le Maire a donc contacté différents bureaux d'études en demandant un devis.

Suite à la demande faite aux bureaux d'études nous avons reçu les propositions suivantes :

- AQUITER** bureau géotechnique, Parc technologique Micropolis, Zone Belle Aureille, 05000 GAP nous propose un devis d'un montant de 6 450,00€ HT soit un montant de 7 740,00€ TTC.
- **Confluence Sud**, ZA Entraigues II 05200 EMBRUN nous propose un devis de 15 205,00€ HT soit 18 318,00€ TTC.
- **Géotechnique** 170 rue du traité de Rome CS 80131 – 84918 AVIGNON CEDEX 9 nous propose un devis de 5 437,80€ HT soit 6 525,36€ TTC

Le Maire propose de retenir la **Société Géotechnique** pour un montant de 5 437,80€ HT soit 6 525,36€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition faite par le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Enquête publique, demande d'autorisation de création d'une installation classée pour la protection de l'environnement (013 2023)

Le Maire explique aux membres du Conseil qu'un avis d'enquête publique a été affiché en Mairie le 17 janvier 2023 concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Sablière du Buëch (SAB), en vue d'exploiter une carrière sise au lieu-dit « La Condamine », sur le territoire de la commune d'Aspremont.

Notre Commune est concernée par le transport des matériaux par la D 349L pour éviter le passage à niveau sur la D 49 pour rejoindre la D 994. Il serait donc souhaitable que le Conseil Départemental prenne un arrêté de limitation de vitesse (30 ou 50 km/h) pour les camions de plus de 20 tonnes la D 349L étant étroite, afin de pouvoir préserver la chaussée.

Le dossier d'enquête est consultable en Mairie d'Aspremont aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le Maire propose un avis favorable à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAB.

Désignation de l'entreprise pour l'enduit de façade de l'annexe de la salle polyvalente (014 2023)

Le Maire expose aux membres du conseil, qu'il convient de nommer une entreprise pour effectuer l'enduit de façade afin de terminer le projet concernant l'annexe de la salle des fêtes.

Il a donc été fait deux demande de devis aux entreprises, TOUNSI FACADES située à ZA Le Plan-05300 LARAGNE MONTÉGLIN et la SARL KUCI située 1 Chemin de Claret- 05700 SERRES.

Le devis proposé par l'entreprise TOUNSI FACADES s'élève à un montant de 5 215,00€ HT soit un montant de 6 258,00€ TTC. Celui de la SARL KUCI est de 5 985,00€ HT soit 7 182,00€ TTC.

Le Maire propose de retenir la proposition faite par l'entreprise TOUNSI FACADES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **ACCEPTE** la proposition faite par le maire de retenir le devis de l'entreprise TOUNSI FACADES.
- **AUTORISE** le Maire de signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.